



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER  
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

**Faits saillants**  
**Séance ordinaire du comité exécutif**  
**25 octobre 2017**

**Le comité exécutif a adopté les résolutions suivantes :**

**Actes d'établissement et plan triennal – école primaire Joliette**

**EC-171025-CA-0009**

ATTENDU QUE l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) fait obligation à la commission scolaire d'établir un acte d'établissement pour chacune de ses écoles et chacun de ses centres;

ATTENDU QUE l'article 40 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) fait aussi obligation à la commission scolaire de consulter le conseil d'établissement pour modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre compte tenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire McMullon que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur le projet de politique n° 2018-CA-02 : *Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles*;

ET QUE les actes d'établissement contenus dans le projet de politique fassent l'objet d'une consultation de 40 jours, commençant le 26 octobre 2017 et se terminant le 4 décembre 2017.

**Adopté à l'unanimité**

**Plan triennal 2018-2019**

**EC-171025-CA-0010**

ATTENDU QUE l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) fait obligation à la commission scolaire d'établir chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU QUE l'article 211 fait aussi obligation à la commission scolaire de dresser, conformément à ce plan, la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et de leur délivrer un acte d'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur le projet de politique n° 2018-CA-02 : *Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles*;

ET QUE le plan triennal de répartition et de destination des immeubles contenu dans ce projet de politique fasse l'objet d'une consultation de 40 jours, commençant le 26 octobre 2017 et se terminant le 4 décembre 2017.

**Adopté à l'unanimité**

## Rectificatifs de commande - projet de rénovation - école primaire Our Lady of Peace

### **EC-171025-MR-0011**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° 170426-MR-0078 octroyant le contrat de rénovation intérieure complète de l'école primaire Our Lady of Peace à Corporation de construction Germano, au coût total de 1 668 099,00 \$, avant les taxes (1 917 896,83 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-170927-MR-0004 approuvant les rectificatifs de commande relativement au désamiantage du plafond de la salle mécanique, aux modifications de la quincaillerie et du mobilier et à l'ajout de deux casiers, totalisant 16 286,18 \$, avant les taxes (18 725,04 \$, toutes taxes comprises), portant le coût total du projet à 1 684 385,18 \$, avant les taxes (1 936 621,87 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE, lors de l'exécution du projet de rénovation, d'autres rectificatifs de commande totalisant 30 895,57 \$, avant les taxes (35 522,18 \$, toutes taxes comprises), ont été apportés pour régler certains problèmes relativement à des modifications au système mécanique, aux installations électriques et aux parapets de toiture et à divers changements sur le plan architectural à l'intérieur des bâtiments;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Sergio Di Marco que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 30 895,57 \$, avant les taxes (35 522,18 \$, toutes taxes comprises);

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 1 715 280,75 \$, avant les taxes (1 972 144,04 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente et le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**Adopté à l'unanimité**

## Besoins supplémentaires en matière de transport – 2017-2018

### **Autobus**

#### **EC-171025-TS-0012**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170628-TS-0128, visant à renouveler des contrats avec diverses entreprises de transport scolaire pour une période de cinq ans, commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2022;

ATTENDU QU'un minibus est nécessaire pour alléger un circuit d'autobus surchargé de l'académie Hillcrest (le matin) et de l'école secondaire Laval Junior (l'après-midi);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'ajout du véhicule suivant au contrat conclu avec l'entreprise Autobus La Montréalaise inc. pour la période commençant le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et se terminant le 30 juin 2022 :

<b>N° de véhicule</b>	<b>Capacité (passagers)</b>	<b>Coût 2017-2018</b>
34	30	48 160,76 \$

ET QUE la résolution n° CC-170628-TS-0128 et le contrat soient modifiés pour inclure ce nouveau véhicule.

**Adopté à l'unanimité**

## Berline

### EC-171025-TS-0013

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170628-TS-0129, visant à renouveler des contrats avec diverses entreprises de transport scolaire pour une période de cinq ans, commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2022;

ATTENDU QU'une fourgonnette est nécessaire pour alléger un circuit d'autobus surchargé de l'École Peter Hall (campus Ouimet);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'ajout du véhicule suivant au contrat conclu avec l'entreprise Groupe Renaud pour la période commençant le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et se terminant le 30 juin 2022 :

N° de véhicule	Capacité (passagers)	Coût 2017-2018
927	7	30 316,50 \$

ET QUE la résolution n° CC-170628-TS-0129 et le contrat soient modifiés pour inclure ce nouveau véhicule.

**Adopté à l'unanimité**

## Bons de commande 2017-2018

### École Vanguard

#### EC-171025-ED-0014

ATTENDU QUE l'École Vanguard fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE la facture pour les services aux élèves non intégrés pour l'année scolaire 2017-2018 s'élève à 91 353,00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 91 353,00 \$ reçue de l'**École Vanguard** pour les services éducatifs qui seront fournis aux **élèves non intégrés** de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier durant l'année scolaire 2017-2018.

**Adopté à l'unanimité**

## École orale de Montréal pour les sourds – élèves non intégrés

EC-171025-ED-0015

ATTENDU QUE l'École orale de Montréal pour les sourds facture à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier les services fournis à certains élèves de la commission scolaire;

ATTENDU QUE la facture pour les services aux élèves non intégrés pour l'année scolaire 2017-2018 s'élève à 137 962,00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 137 962,00 \$ reçue de l'**École orale de Montréal pour les sourds** pour les services éducatifs qui seront fournis aux **élèves non intégrés** de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier durant l'année scolaire 2017-2018.

**Adopté à l'unanimité**

## École orale de Montréal pour les sourds – élèves intégrés

EC-171025-ED-0016

ATTENDU QUE l'École orale de Montréal pour les sourds facture à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier les services fournis à certains élèves de la commission scolaire;

ATTENDU QUE la facture pour les services aux élèves intégrés pour l'année scolaire 2017-2018 s'élève à 91,275,00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Sergio Di Marco que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 91,275,00 \$ reçue de l'**École orale de Montréal pour les sourds** pour les services éducatifs qui seront fournis aux **élèves intégrés** de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier durant l'année scolaire 2017-2018.

**Adopté à l'unanimité**